



AGENCE  
**SAINTE-MARTHE**

TRANSACTION - LOCATION - GESTION - SYNDIC

## Honoraires

### Ventes :

Forfait de 1500 € pour les transactions inférieures à 14 999 €  
10% sur les ventes comprises entre 15 000 € et 39 999 €  
9% sur les ventes comprises entre 40 000 € et 59 999 €  
8% sur les ventes comprises entre 60 000 € et 84 999 €  
7% sur les ventes comprises entre 85 000 € et 114 999 €  
6% sur les ventes comprises entre 115 000 € et 169 999 €  
5% sur les ventes supérieures à 170 000 €

### Locations :

#### Locations d'habitations :

Visites, constitution du dossier, établissement du bail et état des lieux

un loyer mensuel charges comprises par partie

(dans la limite fixée à 11 €/m<sup>2</sup> décret n° 2014-890 du 01/08/2014 art.5)

Locations commerciales : un mois de loyer HT chaque partie.

Gestion immobilière : 6.60% TTC des loyers nets.

Estimation – Prestation de service : 48 € TTC / heure.

[www.agence-saintemarte.fr](http://www.agence-saintemarte.fr)

31, rue du 24 Février - 79000 NIORT - 05 49 24 33 89 [contact@agence-saintemarte.fr](mailto:contact@agence-saintemarte.fr).

SARL au capital de 7623 €. SIRET 419 364 294 00019.

Cartes professionnelles 50 G et 129 T (Préfecture des Deux-Sèvres). Garantie bancaire gestion C.M.O. pour 158 000 €.  
Absence de garantie bancaire transaction (non détention de fonds). Resp. civile professionnelle AXA.